



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

13/01/2014

Dossier complet le

15/01/2014

N° d'enregistrement

F09314P0008

1. Intitulé du projet

Création du parc d'activité de SOPHIPOLIS regroupant des bâtiments commerciaux, des bureaux et des hôtels à Vallauris.

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SCI SOPHIPOLIS

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Alexis PAGET Directeur Général

RCS / SIRET

4 9 2 6 5 5 7 7 4 0 0 0 1 5

Forme juridique

4110 D

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
N° 36	Le projet envisagé crée une surface de plancher supérieure à 10 000 m ² et inférieure à 40 000 m ² . Il est desservi depuis la voie publique et une route interne de 510 m de long sera accessible au public, complétée au nord par une piste périmétrale pompiers de 265 m linéaire. Conforme au PLU, les parkings privés sont construits sous les bâtiments des commerces et sont ouverts au public. Le nombre est de 979 places voitures dont 876 enterrées et 103 en surfaces + 69 places 2 roues. Une nouvelle autorisation de défrichement est demandée pour 3,9 ha.
N° 6 D	
N° 40	
N° 51 A	

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet de SOPHIPOLIS est constitué d'un ensemble de 9 bâtiments indépendants habillés de bois et de béton brut qui s'étagent dans la pente naturelle du terrain. L'opération regroupe trois programmes de nature différente, un ensemble commercial, un ensemble immobilier de bureaux et un complexe hôtelier qui dialoguent et s'articulent pour créer une série de lieux publics, rues piétonnes, placettes ou terrasses, tous tournés vers le paysage.

Les bâtiments s'étagent dans la pente en quatre lignes parallèles formant ainsi deux rues piétonnes et une rue surplombée par un parvis en contre-bas des hôtels. L'ensemble est parcouru par un cheminement piéton ascendant qui débute au niveau du rond point par de vastes emmanchements pour aboutir sur le parvis de l'hôtel.

Du fait de la pente, les volumes, qui comportent deux niveaux, sont à cheval sur deux rues. Ce dispositif permet d'intégrer les bâtiments dans le terrain naturel et ainsi d'en limiter l'impact visuel, tant depuis les vues hautes que depuis les points bas du site. Ainsi, vus depuis l'ancien chemin de Biot, les deux premiers bâtiments font écrans à ceux des niveaux supérieurs l'ensemble de la composition étant appréhendé par le vide, uniquement dans l'enchaînement diagonale des placettes et lieux publics.

4.2 Objectifs du projet

La volonté de la ville de Vallauris est de favoriser et d'encourager la requalification et la rénovation de la zone St Bernard, qui avec ses 3 000 emplois est un atout économique majeur pour la commune. L'objectif étant de la réorganiser afin de la rendre plus attractive tout en améliorant l'aspect visuel de la zone qui est située sur le principal axe d'entrée de la commune.

C'est en s'intégrant dans cette démarche que la SCI SOPHIPOLIS souhaite créer le parc d'activités Sophilopolis. Il s'agit d'un programme novateur associant bureaux, hôtels et commerces sur une composition architecturale rationnelle, fonctionnelle et de grande qualité.

Ce projet permettra de créer une attractivité nouvelle pour cette zone, basée sur une architecture ambitieuse, l'aspect naturel préservé, la priorité donnée au développement durable et à la qualité environnementale.

Ce projet permettra à terme de créer environ 430 emplois supplémentaires sur le secteur.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Par souci d'intégration optimale du projet, la frange végétale de la parcelle (notamment la zone NF au Nord) sera conservée à son état naturel, les espaces entre les constructions seront modelés sous forme de restanques plantées créant une alternance minérale et végétale, suivant au plus près le profil du terrain naturel.

Cette démarche environnementale sera également perceptible au sein même des constructions, puisque tous les bâtiments sont constitués d'une structure et d'un parement bois identiques qui participeront à l'intégration du projet au sein d'un site arboré.

Le stationnement sera réalisé pour l'essentiel en sous-sol, quelques places destinées aux personnes à mobilité réduite seront maintenues en surface.

Les travaux s'échelonneront sur 30 mois comprenant les terrassements dont une partie sera réutilisée sur site tant pour les voiries (VRD) que pour la structure des bâtiments du projet.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Conçu comme un véritable parc d'activités tertiaires à ciel ouvert, SOPHIPOLIS est destiné à plusieurs catégories de personnes :

- Commerces : les actifs locaux recherchant un nouveau lieu de convivialité associant commerces (équipement de la personne, équipement de la maison, culture et loisirs) et restaurations, facilité d'accès et de stationnement et ce dans un cadre plus humain et qualitatif.
- Bureaux : Les entreprises locales (dont Pôle Emploi avec 1600m²) souhaitant s'implanter au sein de Sophia-Antipolis.
- Hôtels : La clientèle touristique d'affaires et de loisirs recherchant un endroit de qualité avec un positionnement différent (court et moyen séjour) à des tarifs compétitifs.

Comme précisé dans le dossier de CDAC, un soin particulier sera donné au développement durable depuis sa réalisation, conforme à la RT 2012, jusqu'à sa gestion quotidienne : inscription harmonieuse dans le paysage, orientation des bâtiments et des ouvertures adaptés selon les facteurs climatiques locaux, amélioration de l'isolation, récupération des eaux pluviales, systèmes de chauffages de type "inverter" à récupération d'énergie, réduction des consommations liés à l'éclairage, etc.

Aujourd'hui, les consommateurs tout comme les enseignes commerciales et les entreprises désirent venir et s'implanter dans des lieux de vie plus modernes mais à taille humaine, plus qualitatif et plus respectueux de l'environnement.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La SCI SOPHIPOLIS a déjà obtenu un permis de construire en 2008, avec une CDEC, une autorisation de défrichement (copie des arrêtés et autorisations joints). Le nouveau projet sera soumis à :

- Permis de Construire
- Nouvelle demande d'autorisation de défrichement (demande en cours d'instruction)
- Nouvelle autorisation d'exploitation commerciale obtenue en CDAC
- Étude de Sûreté et de Sécurité Publique

Nous avons obtenu une première dispense d'étude pour ce dossier (copie jointe) mais nous reformulons une nouvelle demande suite à l'augmentation de 1200m² de la Surface De Plancher.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Autorisation d'urbanisme : Permis de Construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Le terrain est situé sur la section cadastrale AD n°507, la géométrie du terrain est de forme trapézoïdale avec la présence de l'ancien chemin de Biot sur son côté le plus court. Le terrain mesure environ 223m x 188m. Surface de plancher totale : 28 052 m ² répartie en : - Commerces et Services : 14 938 m ² - Bureaux : 3 734 m ² - Hôtels : 9 380 m ²	Surface cadastrale: 43 406 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Coordonnées géographiques¹

Long. 07 ° 05 ' 90 " 27

Lat. 43 ° 59 ' 55 " 83

Le projet se situe dans la Zone d'activité de St Bernard sur la Commune de Vallauris-Golfe-Juan.

L'adresse du terrain est :
Ancien chemin de Biot
06 220 Vallauris.

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5.1 Occupation des sols**Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?**

Le site était constitué d'un massif végétal recouvrant une topographie en amphithéâtre dont la pente, orientée vers l'ouest, oscille entre 15 et 20%. Ce massif végétal était composé de différentes essences principalement constituées de pins d'Alep (*Pinus Halepensis*), de chênes verts et de chênes à feuilles caduques. Le sol de ce terrain est quant à lui très hétérogène avec quelques émergences rocheuses, quelques murs en restanques.

Une autorisation de défrichement a été obtenu le 8 septembre 2006 et mise en œuvre.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU de Vallauris-Golfe Juan a été approuvé le 20 décembre 2006 et la dernière modification du PLU date du 14 Mars 2013.

Zone UZa : à Saint Bernard, à vocation d'activités d'artisanat, de commerces et de services, et d'hôtellerie.

Une infime partie du terrain au Nord de la parcelle est en zone Nf (Espaces Naturels) répertoriée comme un Espace Boisé Classé à protéger, à conserver ou à créer.

Aucune construction ni défrichement ne seront effectués sur cette zone.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/eiude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La Commune de Vallauris - Golf Juan 06220 Alpes Maritimes
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRIF approuvé le 21 juin 2012
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des terrassement sont prévus cependant une grande partie (50%) sera réutilisée et concassée sur place en vue de sa réutilisation pour les VRD et pour être mélangé au béton pour la structure des bâtiments.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Comme indiqué ci-dessus, le projet n'est pas déficitaire mais il sera réemployé les matériaux du sol pour limiter ainsi les évacuations et les importations sur le site.
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risques de feu de forêts
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des nuisances sonores sont à prévoir pendant la phase chantier de terrassement. Cependant le projet se situe dans une zone d'activités artisanales et commerciales et les nuisances seront peu impactantes. D'autre part, le principe de construction bois des bâtiments permettra la réalisation d'un chantier propre ne générant que peu de nuisances puisque une grande partie du bois sera pré fabriquée en amont et simplement assemblée sur site.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prévoit la réalisation d'un parking en sous-sol afin de laisser la part libre aux piétons.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des compacteurs à cartons seront installés sur site afin de limiter le volume généré des cartons et de permettre leur ramassage plus facilement.
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Récépissé de dépôt d'un formulaire de demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé un formulaire de demande d'examen au cas par cas de la nécessité de réaliser une étude d'impact de votre projet.

Le délai d'instruction de votre dossier est de TRENTE CINQ JOURS. Ce délai court à compter de la complétude de votre dossier, soit QUINZE JOURS à compter de la réception du formulaire, SAUF SI l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement vous demande dans ce délai de :

- remplir la ou les cases du formulaire qui ne l'auraient pas été ;
- transmettre la ou les annexes obligatoires manquantes.

A l'expiration du délai de TRENTE CINQ JOURS courant à compter de la complétude du formulaire, l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement doit rendre une décision vous informant de la nécessité ou non de réaliser une étude d'impact.

Si aucune décision n'était rendue à l'issue de ce délai, cette absence de réponse vaudrait obligation pour vous de réaliser une étude d'impact.

Cette décision, ou une mention de l'absence de décision, est mise en ligne sur son site internet. Elle figure dans le dossier d'enquête publique ou de procédure mise à la disposition du public.

Le projet ayant fait l'objet d'une demande d'examen au cas par cas n° F09314P0008 a été déposé auprès de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement le 13/01/2014.

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement,
DREAL PACA
Adresse de correspondance
CS 89055
Le Tholonet
13182 AIX-EN-PROVENCE Cedex 5

Délais et voies de recours

La décision d'examen au cas par cas peut faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

En cas de décision implicite valant obligation de réaliser une étude d'impact, le destinataire de la décision doit, à peine d'irrecevabilité du recours contentieux, former un recours administratif préalable auprès de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement qui a pris la décision.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi :

Nous déposons cette nouvelle demande d'examen pour une modification architecturale mineure du projet (1255 m² sur 28 052m²). La Commune nous demande ainsi de faire corrélérer les surfaces autorisées. Cette modification concerne principalement la création d'un bâtiment signal à l'entrée sud du projet comme élément invitant à entrer dans le complexe. Les autres éléments du projet demeurent inchangé. Le projet de Sophipolis est le résultat d'une volonté commune avec la mairie de réhabiliter la zone d'activité de St Bernard dont le développement jusqu'à présent était anarchique. Nous avons ainsi proposé de développer un parc d'activité de grande qualité. Nous avons ainsi obtenu en 2008 un premier permis de construire purge de tous recours développant sur 16 000 m² un complexe hôtelier, un pôle de bureaux et des commerces. Nous avons également obtenu une autorisation de défrichement suite à l'inventaire effectué des différentes essences végétales. Elle a été mise en œuvre sur la totalité du site. Une Déclaration d'ouverture de chantier a été faite et des terrassements ont démarré depuis plus d'un an. Nous avons souhaité réorganiser le projet pour l'adapter aux demandes locales et nous nous apprêtons à déposer un nouveau permis de construire de 25 000 m² composé de commerces, bureaux et de deux hôtels, restant dans le même esprit que le projet initial. La CDAC nous a délivré une autorisation commerciale de 10 000 m² en avril 2013 où l'accent a été mis sur le développement durable et les nouvelles technologies environnementales. Notre projet a d'ailleurs reçu un accord de principe de la part de l'Architecte des Bâtiments de France. Nous considérons que notre projet contribue à la reconquête et la revalorisation du secteur de St Bernard en proposant un parc d'activité novateur de grande qualité architecturale et environnementale. Le projet sera conforme à la nouvelle réglementation thermique RT 2012. Nous pensons que le projet SOPHIPOLIS ne devrait pas être soumis à la réalisation d'une étude d'impact et une nouvelle demande d'autorisation de défrichement est en cours d'instruction auprès des services de la DDTM.

3. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée :	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de trace ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Coupes sur le projet
Vues perspectives
Autorisations antérieures délivrées : Arrêtés de Permis, Défrichement, CDEC et CDAC
Arrêté N° AE-F09313P1059 du 13 novembre 2013 portant dispense de réaliser une étude d'impact

7. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

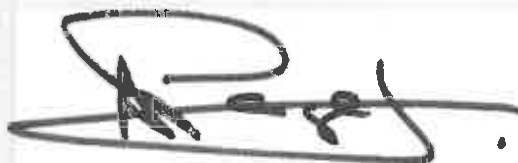
Fait à

Nice

le

13/01/2014

Signature



SCI SOPHIPOLIS

B.P. 204

13268 MARSEILLE CEDEX 08

SIRET : 492 655 774 00015